



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 30 juillet 2020
Délibération 2020-45**

Nombre de Membres : Quinze

Etaient présents : Mesdames et messieurs BOST Claude , GIBEAU Frédéric, PLANCHER Céline, LATOUR Françoise, VIALLE Jacqueline, BAPPEL Annick, LACOSTE Eric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, DUBREUIL Frédéric, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène, PIQUET Dominique, LAMBERT Jean-Pierre, WARLOP Florence

Etaient absents excusés : Monsieur DUBREUIL Frédéric

Madame PLANCHER Céline a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur BOST Claude élu maire en application de l'article L2122-7 et 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : Aménagement foncier et forestier – nouvelle opération

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle opération d'aménagement foncier et forestier orchestrée par le Conseil Départemental de la Dordogne doit commencer sur les territoires de Vaunac pour sa partie non remembrée, Lempzours et Négrondes.

Monsieur le Maire propose, dans la continuité de son programme de lutte contre l'extrême morcellement parcellaire agricole et forestier, de sécurisation incendie, de protection environnementale et de diminution du nombre de voieries devenues inutiles sur la zone située à l'Est de la voie ferrée Périgueux – Limoges de solliciter le Conseil Départemental de la Dordogne pour intégrer cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DEMANDE que la zone située à l'Est de la voie ferrée Périgueux – Limoges soit intégrée à la nouvelle opération d'aménagement foncier et forestier concernant les communes de Vaunac, Lempzours et Négrondes

DEMANDE et AUTORISE Monsieur le Maire de se rapprocher du Conseil Départemental de la Dordogne pour lancer la procédure

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée le

Le Maire, Claude BOST